



Droit de retractation : valable contrat d'assurance habitaion?

Par **Sherazade_92**, le **03/12/2009** à **14:56**

Bonjour,

J'ai souscrit, un peu rapidement, à une assurance habitation sur internet. La couverture a commencé le jour de mon paiement en ligne. Je souhaiterais annuler le dit-contrat, en faisant valoir le droit de rétractation comme ça fait juste 48h que j'y ai souscrit. De plus, je ne leur ai pas encore retourné le contrat signé.

Est-ce-possible?

Merci pour vos réponses.

Sherazade